Reconstruction après le conflit

En décembre 1995, le Canada a nommé un coordonnateur spécial pour la reconstruction en ex-Yougoslavie. L'aide canadienne est concentrée sur la réhabilitation sociale et économique, le développement des institutions démocratiques et la sécurité. Selon les estimations, l'aide du Canada à la reconstruction pourrait atteindre 40 millions de dollars en 1996 seulement.

Le Canada soutient activement les efforts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à l'appui de l'accord de paix. Il participe directement à ses travaux, particulièrement dans le domaine des élections, où il est un conseiller technique de premier plan, ainsi que dans les secteurs des droits de la personne, du développement des médias et du contrôle des armements.

Diplomatie

Le Canada a établi des relations diplomatiques avec tous les États de l'ex-Yougoslavie. Il joue un rôle actif dans tous les forums faisant la promotion du processus du paix.

Le Canada a profité de sa participation à la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie (CIEY) pour exhorter les parties à mettre fin à la violence et à oeuvrer en faveur d'un règlement négocié du conflit. Il est resté en relations étroites avec le Groupe de contact, qui coordonnait les efforts des États-Unis, de l'Union européenne et de la Russie pour trouver un règlement négocié du conflit. Ces efforts ont abouti à la conclusion à Dayton, en Ohio, d'un accord de paix pour la Bosnie-Herzégovine, signé le 14 décembre 1995 à Paris, et d'un accord pour la réintégration pacifique de la Slavonie orientale en Croatie.

Le Canada veille à que les efforts internationaux dans l'après-conflit ne visent pas seulement les aspects militaires du dossier et continuent d'englober ses aspects politiques et sociaux. Il a participé à Londres à la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix les 8 et 9 décembre 1995, où a été créé le Conseil de mise en oeuvre de la paix, chargé de gérer ces efforts. Le Canada est membre du Comité directeur du Conseil. Ce comité est composé de représentants des pays du G-7, de la Russie, de la Présidence de l'Union européenne, de la Commission européenne et de l'Organisation de la Conférence islamique. Le Comité directeur conseille le haut-représentant, M. Carl Bildt, afin de l'aider à surveiller, coordonner et faciliter la mise en oeuvre de tous les aspects civils de l'accord de paix.

Au début de la crise en Bosnie-Herzégovine, le Canada s'est joint à d'autres pays occidentaux pour condamner l'agression serbe et exhorter la Serbie à mettre fin à son ingérence dans les affaires de ce pays. En septembre 1992, le Canada et plusieurs autres pays ont coparrainé la résolution excluant la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) des travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies et invitant Belgrade à présenter une nouvelle demande d'adhésion à l'ONU. Il a également appuyé sa suspension de l'OSCE.

En avril 1993, le Canada a appliqué les sanctions plus sévères de l'ONU contre la République fédérative, y compris le gel des biens de cet État au Canada et des restrictions commerciales additionnelles. Pendant plus de deux ans, il a aussi dirigé la Mission multinationale d'aide à l'application des sanctions dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui a aidé à assurer l'observation des sanctions. En février 1993, le Canada a dirigé une mission multinationale d'enquête sur la surveillance des sanctions en Albanie.